

CONSEIL MUNICIPAL n°29 du 15 février 2018

Compte-rendu également diffusé sur le site internet de la commune : florimont.fr

1. Etudes préliminaires pour le projet d'école intercommunale

M. Fréry, maire de Courtelevant a rédigé une convention qui pose le cadre de la collaboration des 4 ou 5 communes partantes pour une étude de faisabilité. Une commission intercommunale avec des représentants de chaque commune aura pour mission de faire circuler l'information et de statuer au final sur la viabilité – ou non – du projet. La CCST apporte son soutien à cette initiative.

2. Eclairage de la tour ronde

L'éclairage mis en place pour les fêtes de fin d'année a été très apprécié. Les projecteurs ont été rendus à l'aimable prêteur. Nous projetons d'acheter des projecteurs à diodes faible consommation du même type et de poser une alimentation électrique en bonne et due forme. Décision définitive après obtention de devis. Continuer d'interpeller la CCST pour la prise en charge d'un projet d'aménagement du site. M. Rayot viendra sur place.

3. Cimetière : concessions pour les soldats « Morts pour la France »

Le conseil devait délibérer pour accorder un titre de concession gratuite pour les soldats « morts pour la France ». Mme Linossier a retrouvé dans les archives une ancienne délibération de 1920 qui devrait faire usage. Du gravier a été commandé pour redonner de l'allure aux allées du cimetière.

4. Incendie ferme Sommer et reconstruction

Après le récent incendie de la ferme Sommer, les différentes parties concernées travaillent ensemble pour que la reconstruction se fasse dans l'exploitation située vers la D463. L'assurance, la Chambre d'agriculture, la commune et M. Sommer lui-même estiment qu'il est contraindre, pour de multiples raisons, de laisser perdurer l'élevage de bovins au sein du village. Dans tous les cas de figure, la commune s'opposerait à la délivrance de permis pour reconstruire les bâtiments sinistrés sur le même site.

5. Achat d'un tableau



Le tableau sur bois de Mme Bugna exposé lors du repas des anciens a bien plu. La commune en fait l'acquisition pour la somme de 300 €. Le conseil estime que son sujet, une vache aux couleurs chatoyantes, ne manque pas de sens au sein d'une commune qui compte encore une dizaine d'exploitations agricoles, ce qui n'est pas commun. Après une discussion passionnée, la vache du tableau a été baptisée Florette, à l'unanimité des voix !

6. Renouvellement du contrat de l'employé communal

Notre employé communal en titre étant en congé maladie, nous reconduisons pour 6 mois un contrat pour M. Schaffter. Une liste précise des tâches habituelles d'entretien du village a été établie par M. Scherrer et proposée au conseil municipal.

7. Autorisation de dépenses avant le vote du budget 2018

Le budget 2018 n'étant pas encore voté, une délibération du conseil est nécessaire pour mandat autorisant les dépenses nécessaires avant fin mars.

8. Emprunt pour financement de travaux

Pour permettre la préparation du budget primitif 2018, le conseil donne un accord de principe pour un projet de prêt à hauteur de 50 000 € pour financer les différents travaux d'investissement : mise aux normes handicapés, mise aux normes incendie de la salle, aire de jeux à côté de la mairie ...

Pour l'ancien terrain Humbert racheté par la commune en 2017, un arrangement avec l'entreprise Roger Martin a été discuté par M. Scherrer : la destruction de la ruine et le profilage des terres pourraient être compensés par l'autorisation de dépôt de remblais. Ce serait donc financièrement très intéressant pour la commune. A suivre ...

9. Extension du RPI (école)

Une 3^{ème} réunion vient d'avoir lieu entre les quatre communes. Les effectifs estimés pour la rentrée de septembre 2019 sont d'environ 82 élèves de primaire et une quarantaine d'élèves de maternelles. Ces derniers iront tous à Réchésy. Le contrat de transport sera renégocié avec l'entreprise concernée et l'accueil périscolaire restera dans un premier temps à Florimont. Possibilité également d'utiliser ultérieurement une salle nouvellement équipée à Réchésy.

10. Compteurs électriques LINKY

Sur l'acceptation ou non de la pose de compteurs Linky, la municipalité ne se positionne pas, estimant que l'ensemble des informations à disposition sont contradictoires et que nous n'avons pas la compétence pour trancher.

11. Convention en cas de grève du personnel enseignant

En cas de grève des enseignants de notre école, la commune est tenue par la loi d'assurer la prise en charge des enfants que les parents envoient malgré tout à l'école. M. Coston directeur de l'APL (accueil périscolaire) propose la signature d'une convention entre mairie et l'APL qui transfère cette mission d'accueil au périscolaire. Pendant les horaires d'école, la mairie rémunère alors l'APL, mais bénéficie d'une aide compensatrice de l'Etat. Le conseil donne un accord de principe pour la signature d'une telle convention.

12. Contrats Natura 2000 : îlot de sénescence et sélection d'arbres isolés

La création d'un îlot de sénescence (arbres vieux) en forêt est un projet ancien laissé en attente par manque de crédits alloués à Natura 2000. Lors d'une récente réunion en mairie le projet a été relancé et un contrat sera signé prochainement. 1,37 ha – sur parcelles 23 et 17 – seront « bloqués », sans intervention pendant 30 ans. En compensation d'environ 5000 € seront versés à la commune. A la sortie des 30 ans, les arbres qui auront survécu, comme les chênes par exemple, pourront de nouveau rentrer dans le plan d'exploitation de la commune.

Autre projet envisagé : arbres isolés, remarquables d'un point de vue écologique. Un type de contrat un peu analogue au précédent pourrait être mis en place. A suivre...

Questions diverses

➤ Nouvelle déchetterie

Les travaux devraient démarrer au mois de mars 2018.

➤ Camion « pizzas »

Il ne viendra plus sur Florimont en raison d'un chiffre d'affaire insuffisant.

➤ Mises aux normes sécuritaires de la salle polyvalente

Le budget 2018 inclut des travaux de mises aux normes de la salle. Normes handicapés, sécurité incendie, normes électriques... Subventions demandées (DETR, Département, FIPHFP). 8500€ accordés pour le moment. Attendons les retours.

➤ Fleurissement

Mme S. Philippe expose ses projets d'aménagement de parterres plantés : un vers la place, un autre vers l'entrée nord depuis la RD463 qui a été aménagée en 2017 (trottoirs, remise en état du bassin de rétention, ...). Pour le paillage, possibilité de s'approvisionner vers Sundgau Compost / Agrivalor, 1 route de Ruederbach, 68560 Hirsingue (31,90 € TTC le m³)

➤ Rappels sur l'assainissement collectif

Nos concitoyens qui lisent régulièrement les feuillets sur les conseils municipaux sont déjà informés...

Mais il se dit un peu tout et son contraire à propos de la mise en place de l'assainissement collectif dans notre commune. Alors cette petite pique de rappel pourra peut-être éclairer certains.

- Le projet est de la compétence de la CCST, notre communauté de communes. Ce transfert de compétence a été voté lors du mandat précédent.
- Il n'y a pour le moment qu'une partie du village qui est concernée. C'est celle qui se situe à proximité du réseau de transfert Réchésy-Courtelevant-Florimont. C'était donc, pour des raisons techniques évidentes, normal de commencer par là.
- Le reste du village sera mis aux normes lors de la 2^{ème} tranche de travaux qui sera définitivement programmée en fonction des millions d'euros mobilisables dans le budget de la CCST.
- Chaque propriétaire actuellement concerné a déjà payé ou doit payer, comme prévu, le regard individuel qui a été mis en place au droit de sa propriété.
- Il doit également réaliser les travaux de branchement de son évacuation d'eaux usées vers ce regard, selon prescriptions et délai précisés dans le courrier reçu par la CCST (2 ans de délai sauf maisons récentes aux normes qui peuvent attendre 10 ans à partir de la mise en service de leur dispositif)
- Les gens qui rouspètent au prétexte que leur fosse fonctionne très bien et qu'ils ne voient pas pourquoi il faut faire des travaux maintenant, réalisent-ils que tous les propriétaires de maisons neuves ont dû - depuis 20 ou 30 ans – dépenser de 6 à 12 000 € pour leur installation (filtre à sable etc...) et qu'à présent ils refont des frais pour se remettre en règle par rapport à l'assainissement collectif ?
- Pour la réalisation des travaux individuels de branchement, la mairie peut fournir des renseignements pratiques pour aider les usagers, mais elle n'est pas autorisée à privilégier telle ou telle entreprise pour la signature des devis.